

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

novembre 2020

n° 174

## BRÈVES RETROUVAILLES ET AVENIR ?

Chers amis lecteurs, nous sommes très heureux de vous retrouver après le confinement du printemps qui nous avait empêchés de communiquer avec vous depuis notre *Lettre* d'avril dernier, diffusée seulement en juin.

Malheureusement après-le couvre-feu de l'automne nous voilà à nouveau confinés depuis jeudi 28 octobre.

L'avenir semble donc insaisissable tandis que l'économie de notre pays se dégrade. Nous vous avons présenté de nombreux projets de l'urbanisme parisien qui pourraient être maintenant affectés par la nouvelle conjoncture.



C'est ainsi que les appels à projets lancés par la Ville pour réinventer Paris tels que, souvenez-vous, l'usine des eaux du quai Blériot, les réservoirs de Passy, la petite cabane d'Auteuil, les mille arbres de la porte Maillot, le projet en Seine devant la maison de la Radio, ne donnent pas signe de vie pour l'instant.

En effet, si ces appels à projet ont rencontré des manifestations d'intérêt de la part des promoteurs, il faut maintenant que leurs bilans prévisionnels soient assez convaincants pour inciter les banques à financer ces opérations. Les prévisions sur le marché du commerce, des loisirs, du logement et des bureaux semblent actuellement très aléatoires et peuvent justifier des difficultés de financement.

Même le projet du Grand Palais veut réduire son budget sévèrement et rediscuter le contrat de son architecte, tandis que les JO 2024 recherchent 400 millions d'économies dans leur budget.

Par ailleurs, de grands projets comme celui de l'Hôtel-Dieu, de la gare du Nord, de la rénovation des Champs-Élysées, de l'opération Tour Eiffel - Champ-de-Mars, devant être financés par le privé ou par la Ville, risquent de ne plus être d'actualité depuis la prise de conscience par tous d'un changement des priorités dans notre vie de citoyens de plus en plus privés de leurs voitures. Le télétravail donne des envies de ruralité aux travailleurs ce qui conduit les architectes à imaginer des bâtiments transformables qui ne soient pas mono-fonction et surtout plus sous forme de tours ! L'intuition est que partout des changements vont intervenir.

François Douady  
Président

# IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

## Rue de la Manutention

La rue de la Manutention est située dans le quartier de Chaillot. Presque dans l'axe de la passerelle Debilly qui traverse la Seine. Elle débute au 24 avenue de New-York et se termine par un escalier qui la relie à l'avenue du Président-Wilson.



Elle porte ce nom depuis l'arrêté du 26 février 1867, parce qu'elle longeait les bâtiments de la manutention militaire qui disparurent lors de la construction du palais de Tokyo.

Cette voie s'est d'abord appelée rue Basse-Saint-Pierre. Elle était bordée à droite par la manufacture de la Savonnerie, première manufacture royale de tapis installée en 1627 à l'emplacement d'une ancienne savonnerie, transformée en orphelinat par Marie de Médicis.

La main d'œuvre bon marché attira deux lissiers qui y installèrent leur manufacture fondée par ordre de Louis XIII. En 1826, la manufacture fut transférée dans l'enceinte de la manufacture des Gobelins. Le site fut alors utilisé par la manutention militaire dans des bâtiments reconstruits en 1836. La manutention fut remplacée en 1936 par le Palais de Tokyo.

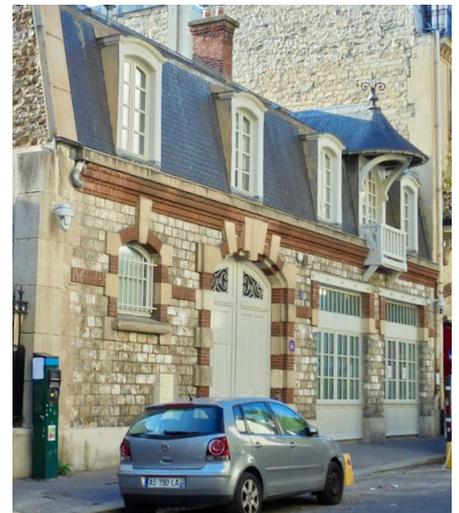
À gauche, se situait l'usine de la société Ch. Derosne et Cail qui produisait du matériel pour les sucreries puis, à partir de 1844, des locomotives à vapeur dont les célèbres Crampton. Les ateliers ont par la suite été déménagés à l'usine de Grenelle.

**Au n° 1**, un hôtel particulier construit en 1892 par l'architecte Paul Boeswillwald, membre de la Commission des Monuments historiques, pour Étienne Émile Hély d'Oissel, président du conseil d'administration de la Société



nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône. L'entrée de l'immeuble, soulignée par une marquise, se fait par la rue de la Manutention en traversant une cour. L'édifice se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Il est entièrement organisé autour d'une cage d'escalier surmontée d'une verrière. Il abrite aujourd'hui la délégation générale à la langue française.

**Au n° 3**, un pavillon en pierres et en briques, recouvert par une toiture à la Mansart, est une dépendance d'un hôtel particulier disparu.



## DES VERRUES « ÉPHÉMÈRES » DEVANT DES BÂTIMENTS HISTORIQUES

Depuis longtemps, la ville de Paris s'octroie une ressource financière en concédant des autorisations d'installations publicitaires provisoires sur des sites de monuments classés. Ces actions dénaturent les espaces publics, ce que déplorent les Parisiens et les touristes.

Devant le dôme des Invalides, *Céline* a obtenu une autorisation d'implanter pendant environ un mois un bâtiment à son enseigne. C'est une injure au patrimoine historique tant visité par les touristes du monde entier.



Sur la fontaine du jardin du Trocadéro, une structure entièrement recouverte de panneaux métallique a entaché l'harmonie de la place pendant une dizaine de jours.



C'est la perspective des espaces publics touristiques qui est dénaturée alors que celle-ci participe à la beauté architecturale et environnementale de la capitale. Cette situation est inacceptable car la Ville dispose de nombreuses autres recettes publicitaires. La *Commission départementale des sites, des perspectives et des paysages* n'est même pas consultée alors qu'elle a pour compétence la préservation des sites et espaces classés et leurs perspectives.

On peut rapprocher cette situation de l'interdiction d'afficher prévue par la loi du 20 avril 1910. Cette loi interdit tout affichage sur les monuments et sites

classés. Elle permet au préfet de délimiter un périmètre ou zone d'interdiction d'affichage.

En vertu de cette législation, le tribunal administratif de Paris a jugé illégal l'affichage publicitaire sur les sites protégés du Champ-de-Mars et des Champs-Élysées pendant le dernier championnat d'Europe de football.

La justice considère que les décisions de la mairie de Paris autorisant l'affichage publicitaire sur certains sites classés doivent être annulées car elles sont prises en infraction du code de l'environnement et du règlement local de publicité. C'est pourquoi la ville de Paris a informé le comité d'organisation des JO Paris 2024 qu'il n'y aurait pas de publicité pendant les jeux sur les sites des monuments classés.

Quand on parle d'installations éphémères, on pense immédiatement au projet du Grand Palais Éphémère au Champ-de-Mars. Le mur de la Paix, création de l'artiste Clara Halter, installé depuis plus de 20 ans, va être fort heureusement déplacé. Mais un Grand Palais éphémère est en cours de construction sur le plateau Joffre. C'est confisquer aux Parisiens et aux touristes un espace de liberté, le Champ-de-Mars, qui est particulièrement emblématique. Les perspectives sont rompues. On ne pourra plus admirer la belle façade de l'École militaire depuis le Champ-de-Mars.



La *Réunion des musées nationaux*, gestionnaire du Grand Palais, a obtenu en juillet 2018 de la ville de Paris une autorisation d'occupation provisoire. Elle a signé en septembre 2019 avec Paris 2024 et un prestataire de service deux contrats de concession. On peut douter du côté éphémère de ce palais, nonobstant les recours contentieux en cours devant le tribunal administratif contre ces deux contrats.

# SAMARITAINE – PARIS-PONT NEUF

## *S a r é s u r r e c t i o n*

### Le programme

- le promoteur : le groupe LVMH de Bernard Arnault
- le budget : 750 millions d'euros
- les architectes le cabinet Sanaa, Sejima et Nishizawa
- un grand magasin de 20 000 m<sup>2</sup>
- un hôtel du Cheval Blanc de 72 chambres
- une douzaine de points de restauration
- des bureaux sur 15 000 m<sup>2</sup>
- une crèche de 80 places
- et 96 logements sociaux

### Historique

En 1590, le roi Henri IV fait construire le Pont Neuf, puis la pompe à eau de la Samaritaine pour alimenter le Louvre et les jardins des Tuileries. Le nom du magasin a été choisi en mémoire de celle qui a donné à boire à Jésus au puits de Jacob, selon les évangiles.



En 1873, les époux Cognacq-Jay inaugurent une boutique à la Samaritaine. Au fil du temps, « on y trouvera de tout » dans ce qui sera devenu le plus grand magasin de Paris dont les quatre immeubles totalisaient 70 000 m<sup>2</sup> ! Mais, progressivement, la concurrence du boulevard Haussmann avec *le Printemps* et *les Galeries Lafayette*, ainsi que les problèmes de sécurité incendie du bâtiment, obligent le groupe de Georges Renan à fermer le magasin en 2005 et à le vendre ensuite au groupe LVMH de Bernard Arnault.

### Laborieux permis de construire

Le projet a été long à concevoir. Un site aussi emblématique ne laissait personne indifférent. La Ville détenant le sésame de la Commission d'aménagement commercial et soucieuse de mixité du programme a mis du temps à obtenir du promoteur des logements sociaux. Ils sont au nombre de 96 et, tellement attractifs, qu'ils sont mis en vente par Paris

Habitat ! En outre, les associations gardiennes vigilantes des règles du PLU de la zone ont lutté trois ans contre la façade, appelée *rideau de douche*, de la rue de Rivoli. Le Conseil d'État a sifflé la fin de la partie le 19 juin 2015 en validant le permis au mépris du classement *monument historique* des façades art déco d'Henri Sauvage, l'architecte ayant construit la Samaritaine !



### La conception du centre commercial

Non, vous ne pourrez pas *trouver de tout à la Samaritaine* comme disait le slogan d'antan. En effet, le groupe LVMH a confié la conception du merchandising à DFS group lui appartenant, basé à Hong Kong et spécialiste du duty free d'aéroport. Comme le précise un de ses dirigeants : la nouvelle Samaritaine sera *le plus petit des grands magasins et le plus grand des concepts stores*. Sa modeste dimension de 20 000 m<sup>2</sup> ne lui permet pas de rivaliser avec ses deux concurrents du boulevard Haussmann, *le Printemps* et *les Galeries La Fayette* d'environ 60 000 m<sup>2</sup> chacun et qui, d'ailleurs, offrent eux aussi de moins en moins « de tout » compte tenu de la concurrence des grandes surfaces spécialisées de banlieue.



Le *concept store* Samaritaine proposera donc vêtements, bijoux, parfums, maroquinerie, horlogerie dans un univers thématique de luxe et s'adressera à une clientèle internationale haut de gamme, la même que celle qui fréquente les grands aéroports mondiaux. Pour rester dans cette ambiance de luxe, les promoteurs proposent à la clientèle du centre et aux autres touristes fortunés de les accueillir pour la nuit à l'hôtel du Cheval Blanc – 5 étoiles, 72 chambres au prix minimum de 1 150 € la nuit, sans parler de la suite de 1 000 m<sup>2</sup> donnant sur la Seine. Une piscine de 30 mètres enchantera d'autant plus le séjour !

### L'insertion dans le site

La Ville a voulu améliorer le franchissement de la Seine par le Pont Neuf. En supprimant le tunnel qui permettait aux voitures venant de la rue Turbigo de passer sous le Forum des Halles et de déboucher rue

du Pont Neuf, elle a créé une place piétonne de 5 000 m<sup>2</sup> devant l'entrée du magasin. Les trottoirs sont élargis et plantés, les circulations douces sont privilégiées. C'est ce que les urbanistes appellent la *requalification urbaine*.

### L'ouverture

Prévue en avril 2020, elle est maintenant reportée à février 2021. Ce délai doit permettre de reconfigurer les aménagements du magasin afin de respecter les règles de distanciation sociale imposées par la Covid-19. LVMH vise la clientèle asiatique fortunée. Il espère que le nouvel an chinois de février 2021 lui apportera de nouveau ces acheteurs riches mais très soucieux de prophylaxie. Cependant, depuis la pandémie, ce pari risqué de 750 M€ repose sur une reprise de la consommation internationale de luxe et sur le renouveau du transport aérien.

---

## PARIS AU TEMPS DU CORONAVIRUS

### *Réflexions d'une Parisienne confinée*

Je fais partie de ceux qui relisent en ce moment la Peste de Camus, en écho à ce que nous vivons tous depuis plusieurs semaines et pour une période indéterminée qui risque bien, concernant les « anciens », de durer encore des mois. Le 17 mars, le pays s'est arrêté de fonctionner, les rues se sont vidées, les Parisiens se sont retrouvés confinés chez eux et la vie est devenue à la fois compliquée et simplifiée à l'extrême.

Mais mon propos n'est pas de jouer les esprits chagrins car cette parenthèse ensoleillée n'aura pas eu que des conséquences négatives, elle nous aura aussi permis de retrouver notre ville.

N'oublions pas que, au fil des années, les Parisiens ont été inexorablement dépossédés de leur espace urbain par le développement, entre autres, d'un tourisme international incontrôlé dont les principaux inconvénients ont été maintes fois cités : phénomènes de foules, surfréquentation des grands sites et dégradation de la qualité de vie.

Actuellement, chaque jour, pendant l'heure qui nous est octroyée pour avoir un peu d'activité physique, on prend à nouveau un très grand plaisir tout simplement

à se promener, à flâner, à retrouver le paysage de la rue avec ses perspectives et son espace. Sans terrasses et autres débordements sur les trottoirs, ce dernier est enfin rendu aux piétons qui peuvent arpenter leur ville sans contraintes. Quel plaisir de descendre les Champs-Élysées à pied, sur la chaussée, en profitant d'une vue dégagée jusqu'à la Concorde ou d'admirer la Tour Eiffel depuis le parvis du Trocadéro.

Et quel véritable repos que l'absence de bruit avec la baisse, voire, par endroits, la quasi- disparition de la circulation motorisée. On entend de nouveau les oiseaux et le mot calme reprend tout son sens. Il est certain que, depuis un mois, les Parisiens dorment beaucoup mieux la nuit avec les fenêtres ouvertes et sans craindre les manifestations d'une vie nocturne débridée.

Enfin une conséquence secondaire mais bien appréciable de ce calme retrouvé c'est l'état de propreté de nos rues où les balayeuses municipales peuvent déployer toute leur efficacité.

Essayons de profiter au maximum de cette période bénie pendant les dernières semaines de confinement.

M.B. - Paris, le 20 avril 2020

*NB : nous sommes maintenant au début du mois de novembre, à nouveau confinés, et nous ressentons tous que la vie ne sera jamais tout à fait la même qu'avant la pandémie.*

# CONVENTIONNEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX

Au conseil de Paris certains souhaitent que la Ville change sa politique du logement social. En effet en 2019, Paris comptait 23 % de ces logements alors que la Loi demande d'atteindre 25 % en 2025. Mais la Ville veut parvenir à 30 % en 2030. Dans certaines opérations immobilières publiques la proportion des logements sociaux atteint 50%. Dans les 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements la proportion est entre 36 % et 42 % de l'ensemble des logements.

Cette année ce sont 4 500 logements sociaux qui vont être produits dont 2 800 grâce au conventionnement. Cette procédure est une magie juridique. Elle permet d'annoncer des chiffres flatteurs en matière de création de logements sociaux sans couler de béton pour les construire. En effet, la Ville a le droit de préempter des logements existants, généralement habités, et de passer des conventions avec les bailleurs sociaux et le tour est joué. Cependant, il conviendrait de scruter le bilan de production de ces logements conventionnés pour s'apercevoir combien cette politique municipale est onéreuse alors qu'elle ne rajoute pas un seul logement dans l'ensemble du parc immobilier parisien !

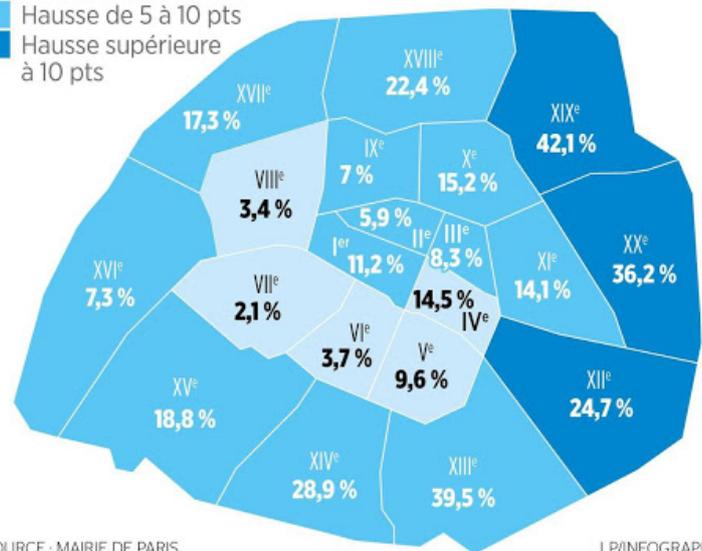
## Le nombre de logements sociaux par arrondissement



En % du nombre total de logements à Paris, en 2019

Hausse de la part de logements sociaux par rapport à 2001 (en points)

- Hausse inférieure à 5 pts
- Hausse de 5 à 10 pts
- Hausse supérieure à 10 pts



SOURCE : MAIRIE DE PARIS.

LP/INFOGRAPHIE.

## LA RUE PAUL-VALÉRY VA MIEUX RESPIRER

Dans le cadre de l'opération *Paris respire*, la circulation rue Paul-Valéry, entre la rue Georges-Ville et la rue Lauriston, est interdite à la circulation, sauf desserte locale. Un panneau *tourner à droite* est placé au croisement des deux rues.

Le panneau qui, à la hauteur de l'école primaire, signale cette restriction porte la mention *rue aux écoles, cette rue devient piétonne pour permettre aux enfants et aux familles de profiter en toute sécurité d'espaces apaisés et moins pollués*. Le stationnement y est interdit, sauf aux cycles.



## RÉVEIL DE TROIS PROJETS À AUTEUIL NORD

**Angle Jasmin/Henri Heine.** Après des années de conflit entre les propriétaires de la famille du Président Assad, la Ville a enfin démarré les travaux de construction de ses HLM et d'une crèche.

**Angle Ribera/la Source,** la démolition d'un des bâtiments de l'abbaye est achevée ; la construction des logements et salles de réunions prévus va commencer (voir le programme dans notre Lettre n°173).

**Au 19 rue de l'Assomption,** le chantier de la maison de retraite ORPEA bloqué depuis l'éboulement partiel de la rue et le risque de chute de la grue le 11 avril 2019 (voir notre Lettre n°172) a repris. Nous espérons qu'ORPEA acceptera maintenant de nous communiquer son programme.

# TERRASSES ET PIÉTONISATION

XVI<sup>e</sup> Demain s'associe pleinement à ce texte élaboré par des associations parisiennes suite à la décision de la mairie de Paris de proroger les terrasses éphémères. Ce texte nous concerne car les dérives engendrées par l'utilisation incontrôlée de l'espace public ont gagné l'ensemble de la capitale, y compris notre arrondissement du 16<sup>e</sup>, considéré jusqu'à maintenant comme plutôt calme :

*Dans un communiqué du 9 septembre 2020, de nombreuses associations représentant des milliers de riverains et d'usagers de l'espace public demandent à être reçus par la maire de Paris à la suite des annonces faites en matière de terrasses et de piétonisation.*

*Ces décisions, présentées hier comme des mesures de compensation temporaire à la fermeture d'établissements pendant la période de confinement, sont aujourd'hui présentées comme pérennes. Une modification du Règlement des étalages et terrasses, dont le résultat risque d'être très défavorable aux habitants, est en effet annoncée.*

*Dans un contexte où les Parisiens ont besoin d'apaisement, de solidarité et de proximité, les signataires regrettent la brutalité et la verticalité de la méthode mise en œuvre, qui se traduit par l'éviction des maires d'arrondissement, de la société civile et des conseils de quartier et ce, en totale contradiction avec les promesses d'une politique plus participative.*

*Comme citoyens, ils s'inquiètent d'une dérégulation incontrôlée de l'espace public. La dérégulation accrue dénie toute humanité aux riverains dont les droits fondamentaux au repos et à la santé sont niés. Elle entérine l'exclusion des personnes mal voyantes*

*et à mobilité réduite de l'espace public, en entravant toujours plus leur droit de circuler. Dans un contexte sanitaire dramatique qui exige davantage de distanciation, ils ne comprennent pas cette politique qui réduit davantage encore l'espace disponible.*

*Ils s'alarment enfin de voir l'essentiel de l'effort de soutien à l'économie parisienne capté par les bars et restaurants, alors même que le commerce de détail, premier moteur de cette économie, ne bénéficie d'aucune aide et qu'il voit son fonctionnement paralysé par la privatisation des places de livraison par les terrasses des bars.*

*Devant la gravité de cette situation, les signataires de cette lettre réaffirment leur détermination à faire valoir les droits des plus faibles et à mettre un terme à une situation où plus que jamais, sur l'espace public parisien, c'est la loi implacable du plus fort et du plus riche qui s'applique.*

*Ils appellent la maire de Paris à ouvrir des discussions concernant son projet, comme l'ont fait ses prédécesseurs en pareille situation. Les tribunaux ne sauraient constituer le mode de régulation exclusif de droit commun des relations entre la maire de Paris et les Parisiens.*

*NB : cet article a été rédigé en septembre. Depuis le nouveau confinement mis en place le 28 octobre, les bars et restaurants, et leurs terrasses, sont fermés.*

## COURRIER DES LECTEURS

### LAISSEZ-NOUS TRANQUILLES (notre édito d'avril)

Nous sommes heureux des compliments dans les lignes ci-dessous.

*Je me permets de vous féliciter une fois encore de la qualité de XVI<sup>e</sup> DEMAIN, de sa ponctualité et de sa pertinence (bien que je ne sois pas toujours d'accord avec ses prises de position).*

*Cette fois, aux lendemains de municipales avortées, vous frappez dans le mille. Oui, les Parisiens souhaitent qu'on les laisse tranquilles !*

*Bien qu'habitant à l'autre bout de la capitale, dans le 13<sup>e</sup>, nous éprouvons le même sentiment que vous. Une extrême lassitude et une sourde colère à l'encontre des projets urbains qui surgissent partout au prétexte de rajeunir et réinventer la capitale.*

*Marc Ambroise-Rendu*

Le texte très intéressant se poursuit sur une page.

L'auteur est une figure du monde associatif. Il fut responsable de la rubrique urbanisme du journal Le Monde.

# LES CHAMPS-ÉLYSÉES

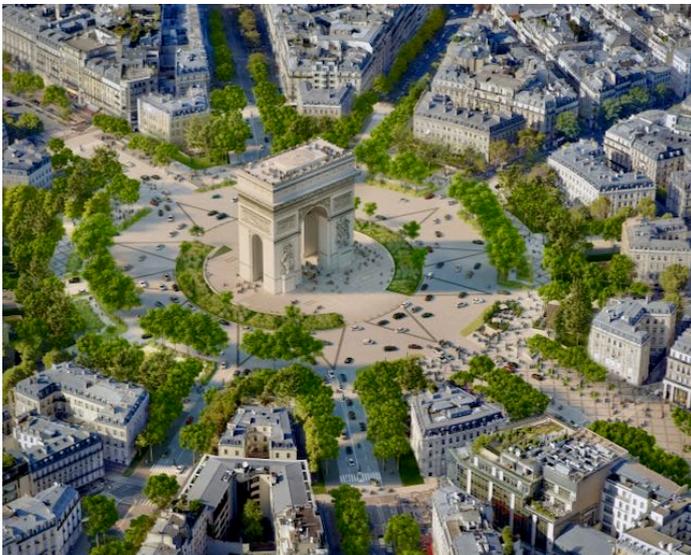
## *Transfiguration en 2030 ?*

La plus belle avenue du monde voit défiler 100 000 personnes arpentant chaque jour ses deux kilomètres entre l'Étoile et la Concorde, mais seulement 5 % de Parisiens en font partie ! C'est aussi 64 000 voitures qui y passent quotidiennement. Les Champs sont jugés bruyants, pollués, dangereux, mal fréquentés, envahis et semblent ainsi frappés de désamour. Le Comité des Champs-Élysées, présidé par Jean-Noël Reinhardt, a donc demandé à l'architecte Philippe Chiambaretta de ré-enchanter les lieux. C'est ce qu'il propose dans son étude remise fin 2019.



### **Des mesures radicales sont proposées :**

La chaussée perdra ses pavés remplacés par un revêtement lisse et drainant pour atténuer le bruit de roulement des voitures et ménager les reins des cyclistes. Une réduction des files de circulation de deux fois quatre voies à deux fois deux voies et, place Charles-de-Gaulle, de onze voies à sept voies. Création d'un belvédère permettant de prendre des photos de l'Arc de Triomphe dans l'axe de l'avenue et élargissement des trottoirs.



Plantation de 1 132 arbres et d'une voute végétale en haut des Champs. Plantations à l'Étoile et à la Concorde. Création de passages piétons à la Concorde pour relier le bas des Champs aux Tuileries. Des pistes cyclables irrigueront tout le parcours. Le bas des Champs, mal utilisé et mal entretenu, sera transformé en une vaste zone boisée de vingt-huit hectares pour le repos des familles qui pourront profiter de points de restauration et de jeux pour enfants.

### **L'animation commerciale**

Le comité des Champs-Élysées constate le départ des cinémas et des concessions automobiles chassés par la forte augmentation des loyers provoquant la concentration de grandes enseignes, seules capables de les payer. De grands investisseurs immobiliers imaginent de commercialiser jusqu'aux *roof-tops* des immeubles pour y retrouver cinéma, bars, théâtres. Ils rêvent aussi d'un remembrement de plusieurs bâtiments pour y créer d'importantes surfaces destinées aux grandes enseignes internationales.

On voit bien que deux objectifs contradictoires s'opposent. La Ville regrette cette désaffection des Parisiens et tente de les séduire par ces aménagements nouveaux. Tandis que les acteurs de l'immobilier cherchent à rentabiliser leurs investissements en attirant toujours plus de clientèle mondiale.



**Cependant, comme le site est classé**, le projet devra recevoir l'accord des autorités compétentes en matière de protection du patrimoine historique et, pour finir, du ministère de la culture. On peut imaginer sans peine la tempête qui s'élèvera entre la Ville et les structures de protection du patrimoine ; sans parler du budget estimé à 150 millions difficile à financer en ces temps d'austérité qui vont suivre la pandémie.

# TOUJOURS PLUS DE VISITEURS À LA TOUR EIFFEL !

*En tout cas c'était l'objectif de la Ville – mais depuis la Covid-19, est-ce bien raisonnable... ?*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la ville de Paris a confié à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une nouvelle délégation de service public d'une durée de 15 ans. À l'heure de sa candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la ville de Paris a l'ambition de faire de la Tour Eiffel une vitrine irréprochable de la qualité de l'accueil parisien.

En 2018, la Tour Eiffel a accueilli 6 millions de visiteurs. La ville de Paris se donne pour objectif d'atteindre une cible de 7,3 millions de visiteurs annuels à la fin de la DSP (délégation de service public) pour continuer à faire de la Tour le monument payant le plus visité au monde.

## 1 million de visiteurs de plus en 2032 ou plutôt dès 2024 pour les Jeux olympiques ?

En effet, les travaux les plus importants seront réalisés d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La Tour Eiffel sera ainsi au cœur des festivités et en capacité de répondre aux défis de l'augmentation du nombre de visiteurs.

Un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé ; cependant, dès 2018, un avenant en a ramené le montant de 300 à 224,5 M€ et la durée de 15 ans à 13 ans et deux mois. Il comprend :



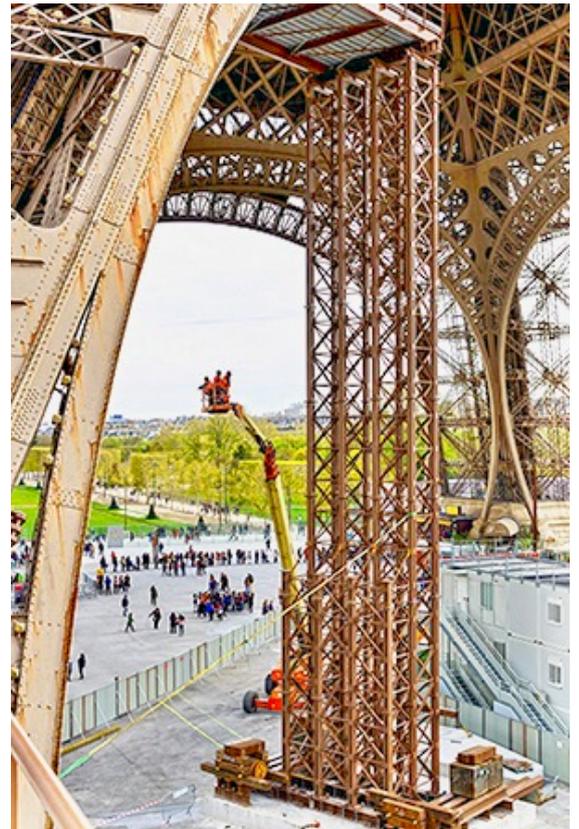
- la sécurisation du monument avec le réaménagement des espaces d'accueil élargis aux jardins situés de part et d'autre du monument, soit jusqu'aux allées Léon-Bourgeois et Paul-Deschanel (enceinte protectrice et paysagère)
- la modification de l'accessibilité avec la refonte du parcours clients (signalétique, animations, visites guidées) pour optimiser les flux, réduire le temps d'attente et proposer de nouveaux services et de nouvelles animations : vente de billets en ligne, WIFI, organisation d'événements, etc.
- l'entretien du monument : les travaux d'aménagement dont, la 20<sup>ème</sup> campagne de peinture comprenant le décapage complet des couches précédentes, la modernisation de l'ascenseur Nord, la rénovation du scintillement.

Les principaux investissements réalisés à fin 2018 ont été les suivants :

- construction de l'enceinte sécurité : 29,0 M€ ;
- démarrage des travaux de rénovation de l'ascenseur Nord : 1,8 M€ ;
- rénovation du deuxième étage inférieur : 1,7 M€ ;
- rénovation du système de vidéo protection et création du PC sécurité : 1,3 M€ ;
- mise en place des réseaux fibre optique et Wifi : 1,2 M€ ;
- rénovation de la façade du Jules Verne : 800 K€.

Pour faire face à ces dépenses, la Tour Eiffel a dû augmenter le prix de ses billets. Le tarif pour atteindre le sommet en ascenseur est maintenant de 25,90 €.

Des travaux de changement de revêtement des allées étaient prévus début 2020. Avec le confinement, tous ces travaux ont pris du retard. On peut parier qu'ils vont redoubler à la rentrée occasionnant encore de multiples perturbations pour les riverains.



## STATUE DE RENÉ GOSGINNY

### *Inauguration sous ses fenêtres par Toutatis !*

Le 23 janvier 2020, XVI<sup>e</sup> DEMAÏN était présent pour photographier l'inauguration par Anne Hidalgo de la statue de Goscinny, qui mesure 2,74 mètres et qui est posée sur un socle en pierre d'un mètre. Anne, fille de Goscinny, romancière et éditrice, a fait un discours plein d'humour.



L'angle des rues Singer et Boulainvilliers (au n° 56 rue Singer) est l'endroit où vécut Goscinny de 1967 à son décès en 1977. C'est la première fois qu'une statue est érigée en hommage au plus célèbre des auteurs français de BD. René Goscinny avait déjà droit à une rue à son nom située près de la Bibliothèque de France dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Statue en bronze, elle représente Goscinny debout, en taille réelle - sourire aux lèvres -, sur la bibliothèque de ses principales œuvres, ses personnages à ses côtés : Astérix - dessiné par Uderzo - offrant dans sa main la potion magique, le Petit Nicolas - dessiné par Sempé - sur son épaule, Iznogoud - dessiné par Tabary - sortant de sa pochette, voulant toujours probablement être calife à la place du calife et Lucky Luke - dessiné par Morris - à ses pieds et tirant toujours plus vite que son ombre !

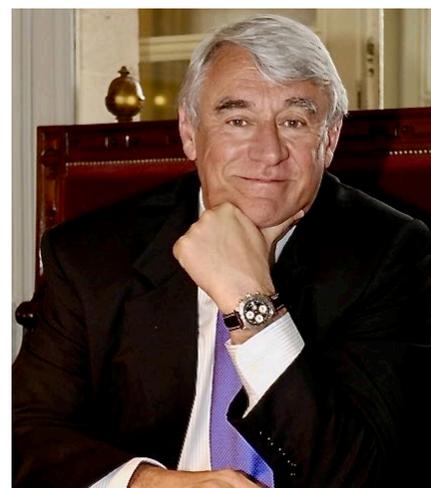
L'année 2020 a été déclarée *année de la BD* par le ministère de la culture, le 9<sup>e</sup> art !

## CLAUDE GOASGUEN

### *Mort du coronavirus le 20 mai 2020*

C'est avec beaucoup d'émotion que notre association a appris cette triste nouvelle. Notre député et ancien maire a toujours encouragé la vie associative dans le 16<sup>e</sup> et nous a soutenus dans nombre de nos combats pour la défense de la qualité de vie dans l'arrondissement. Ce tribun sympathique, à la grande gueule, était un personnage de l'Assemblée Nationale. Un square rue Jean de Bologne va porter son nom.

Sandrine Boëlle l'a remplacé comme député de Paris. Pour rappel, Francis Szpiner a été élu maire du 16<sup>e</sup> le 22 mars dernier.



### **Association XVI<sup>e</sup> DEMAÏN**

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr); [www.16medemain.fr](http://www.16medemain.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : François DOUADY

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Marie-José Chemin, Françoise Lacroix,

Luc Domenge, François Douady, Yves Marang et Claude Muyard

Crédits photos : PCA-STREM, A. Grignard, Y. Chanoit

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris